Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901169-20260608-D20260602-DE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANNEUFFRET

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale, sous la présidence de Madame Aurélie SIOHAN, Maire.

Date de convocation : le 28 mai 2026.
Présents : SIOHAN Aurélie, AUDOUARD Erwan, PAISNEL Anne, CANN Christian, GODEC Françoise, LE DREAU Pierre, MORISSET Fabien.
Absents excusés: PERSON Nathalie qui a donné procuration à LE DREAU Pierre, MOGUEROU Maxime qui a donné procuration à MORISSET Fabien, ROYER-GERING Christelle qui a donné procuration à SIOHAN Aurélie, MIOSSEC Sabine
Secrétaire de séance : CANN Christian

Nombre de membres : Afférents au CM : 11 ; En exercice : 11 ; Ayant pris part à la délibération : 10

Délibération D20260602

OBJET : Désignation du délégué aux élections sénatoriales et de ses 3 suppléants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseil municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,

Vu la circulaire ministérielle INTP261165C du ministre de l'intérieur du 06 mai 2026,

a) Composition du bureau électoral

Mme. Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Anne PAISNEL, Pierre LE DREAU, Erwan AUDOUARD et Fabien MORISSET.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué

La candidature enregistrée : M. LE DREAU Pierre

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. LE DREAU Pierre : 10 voix

M. LE DREAU Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des 3 suppléants

Les candidatures enregistrées sont Mme PAISNEL Anne, M. AUDOUARD Erwan et M. MORISSET Fabien.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901169-20260608-D20260602-DE

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme PAISNEL Anne : 10 voix
- M. AUDOUARD Erwan : 10 voix
- M. MORISSET Fabien : 10 voix

Mme PAISNEL Anne, M. AUDOUARD Erwan et M. MORISSET Fabien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour copie conforme,

Le Maire

Aurélie SIOHAN